

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:
Attribution de
subventions
exceptionnelles aux
associations

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
23

Suffrages exprimés :
26

Le Conseil a été
convoqué le :
26 novembre 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 3 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)

Séance du : DEUX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(2 décembre 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux décembre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, PETIT Jean-Pierre, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : TREMEAU Gaël est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy et GAUDILLERE David.

Rapporteur : Jean-Paul Basset

EXPOSE

Afin de continuer de soutenir la dynamique associative charnaysienne, il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à certaines associations. Sont concernées :

Subventions exceptionnelles :

- **COMITE DES TETES BLANCHES** pour la location de la salle Verchère à l'occasion du goûter des aînés le 06 octobre 2024, il est proposé un montant de 3 757 € et pour la visite à l'Assemblée Nationale le 14 septembre 2024, il est proposé un montant de 700 € ;
- **CHORAL MELOD'AMIS** pour la location du Vieux Temple à l'occasion de son concert de Noël le 1^{er} décembre 2024. Il est proposé un montant de 170 € ;
- **CBBS** pour la location du boulodrome à l'occasion du vide grenier le 17 novembre 2024. Il est proposé un montant de 350 € ;
- **ACTEM** pour la location du Vieux Temple à l'occasion d'un concert le 12 octobre 2024, Il est proposé un montant de 115 € ; pour la location du Vieux Temple à l'occasion d'un théâtre le 02 novembre 2024, Il est proposé un montant de 115 € ; pour la location du Vieux Temple à l'occasion d'un théâtre le 14 décembre 2024. Il est proposé un montant de 115 € ;
- **FOYER DE L'AMITIE** pour la location de la salle Ballard à l'occasion de la fête d'anniversaire de ses adhérents le 15 octobre 2024. Il est proposé un montant de 115 € et pour la location de la salle 1 et 2 de la Verchère à l'occasion de son repas de Noël le 17 décembre 2024, il est proposé un montant de 192 € ;

- **CHARNAY LOISIRS** pour la location de l'espace Verchère à l'occasion de son assemblée générale le 15 novembre 2024, il est proposé un montant de 1 050 € ;
- **ASSOCIATION CHARNAY EVENEMENT (ACE)** pour la location de l'Espace la Verchère à l'occasion d'une réunion préparatoire au salon des vins le 24 octobre 2024, il est proposé un montant de 207 € ;
- **COMITE DE JUMELAGE** pour la visite des villes jumelées en Pologne et en Italie, il est proposé un montant de 600 € ;
- **TOUT TEMPS MOUVEMENTS** pour la location des salles Verchère à l'occasion de leur gala annuel du 19 juin au 22 juin, il est proposé un montant de 3 939 € ;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi de ces subventions exceptionnelles.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les dossiers de subventions déposées par les associations ;

VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 21 novembre 2024 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après intervention de P. Lopez et le Maire,

Après en avoir délibéré à la majorité avec deux votes contre de P. Lopez et C. Racinne.

APPROUVE le versement des subventions exceptionnelles aux associations susvisées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christine ROBIN

